



disponibilité ou mutation

Par **veroS**, le **08/11/2011** à **21:33**

Bonsoir,

Je travaille dans la fonction publique comme infirmière depuis 2001.

Je souhaiterais connaître les modalités à faire pour demander une disponibilité. Quel est l'obligation de la maison de retraite publique qui m'emploie pour me l'octroyer ? Nous allons être en sous effectif. Combien de fois ou de temps la disponibilité peut-elle être repoussée ?

Je vous remercie pour les renseignements que vous pourrez me fournir.

De plus, combien de fois ou de temps peut-être repoussée une mutation ?

Cordialement

veroS

Par **P.M.**, le **08/11/2011** à **23:16**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la branche d'activité tout en vous proposant [ce dossier](#)